L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 MARS 1879. — 52me Année

DUFOUR & LIEBT,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI 18 MARS 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, rue Hélène, entre Douane et Bienville, une vacherie.

Par Vincent & Co., 62 et 64 rue Douane,—chapeaux de paille et de feutre.

Les élections à la Convention.

L'acte que vont accomplir aujourd'hui les électeurs de la Louisiane, peut, et doit être un acte de salut, si les délégués qui seront nommés ont l'intelligence de la situation et se montrent à la hauteur du mandat dont ils vont être investis. C'est un devoir pour tous les citoyens de cet Etat de se rendre au scrutin et de voter. Nous engageons les démocrates-conservateurs à ne pas manquer à ce devoir, car il est important qu'un vote imposant atteste l'intérêt que notre ville prend à l'œuvre dont sera chargée la Convention et donne à nos délégués l'autorité morale nécessaire pour défendre les intérêts de la Nouvelle-Orléans dans cette assemblée.

La liste des candidats eût pu être certainement meilleure, mais telle qu'elle est, elle contient de bons noms et les électeurs, dans plusieurs wards, ont à choisir entre certains candidats réguliers dont les opinions ne sont pas connues ou bien sont trop connues et les candidats indépendants qui ont publié des professions de foi. Sans doute, on risque en divisant les voix, de faire passer un candidat républicain, mais si le candidat indépendant est populaire et si tous ceux qui partagent ses idées vont voter en masse le succès sera assuré.

Il n'y a pas à craindre que dans la convention les républicains aient la majorité, car les informations reçues des campagnes nous portent à croire que les démocrates-conservateurs l'emporteront de beaucoup sur les républicains. C'est aux électeurs de chaque ward à peser les conséquences de leur vote et à se déterminer suivant les circonstances—et en tenant compte des opinions connues ou des professions de foi des candidats.

Nous donnerons simplement quelques indications.

Les candidats des deux premiers districts sénatoriaux, MM. H. P. Kernochan et J. A. De Blanc, et MM. Hy. Chiapella et G. Le Gardeur, n'ont croyons-nous, d'autres concurrents que les républicains. Ce sont tous les quatre des hommes hautement recommandables et qui rempliront leur mandat avec conscience et indépendance.

M. Thomas J. Semmes désigné pour le troisième district sénatorial, a des vues qui ne concordent nullement avec les nôtres, mais c'est un savant jurisconsulte et un avocat d'un grand talent, qui fera bonne figure dans une convention.

M. Frank J. Bulger, choisi pour le quatrième district, nous est complètement inconnu; c'est probablement un politicien de ward. D'après l'annuaire, son occupation est celle de commis. Il a écrit au *Democrat* dont le rapporteur n'avait pu le trouver, qu'il demeure rue Calliope, mais il n'a pas fait connaitre ses vues.

Dans le 5me district sénatorial, le candidat régulier est le colonel Gus. A. Breaux, sénateur à la législature d'Etat, qui doit être bien connu des électeurs de son district qui comprend le 1er et le 10e wards. On lui oppose M. Jos. H. Spearing, avocat, qui a signé un programme publié dans l'*Abeille*.

Pour le sixième district sénatorial, MM. J. B. Eustis et B. R. Forman, n'ont pas de concurrents dans les rangs des démocrates-conservateurs, mais le *Times* oppose à M. Forman, Don Pardee, ex-juge républicain. Nous recommandons à tous nos amis du sixième district de soutenir M. Forman aussi bien que notre ex-sénateur Eustis, car M. Forman a été, depuis huit ans, l'un des plus zélés champions des réformes et les contribuables auront en lui un excellent défenseur de leurs intérêts.

Pour le 1er district représentatif ou 1er ward, M. Ferdinand Marks, employé dans le commerce du coton, candidat régulier, a pour concurrent M. John H. Landwehr, commerçant en vins, qui a signé le même programme que M. Spearing et le Dr Tebault.

Dans le second ward les candidats réguliers sont MM. M. D. Lagan, négociant connu et très estimé et M. John Kennedy, dont la profession nous est inconnue, l'annuaire contenant douze John Kennedy. Un grand nombre de citoyens du ward portent comme candidat indépendant M. Archibald Mitchell, dont le nom est si populaire dans toute la ville et qui est l'honnêteté et la loyauté en personne. M. Mitchell est, comme l'on sait, le directeur de la fonderie Leeds. Nous recommandons aux électeurs du second ward de voter pour MM. Lagan et Mitchell.

Les candidats réguliers du 3me ward n'ont pas, croyons-nous, de concurrents. Il en est de même pour le quatrième, où le candidat régulier est le colonel J. C. Denis, ex-administrateur des finances, auquel les républicains opposent M. Heidenheim. Les démocrates-conservateurs voteront certainement pour M. Denis.

Dans le cinquième ward, les candidats réguliers sont M. E. J. Guéringer propriétaire et commerçant, dont nous avons publié la profession de foi, conforme aux vues de l'*Abeille*, et le capitaine J. Numa Augustin, secrétaire de la compagnie des abattoirs. Ce dernier a protesté contre le bruit qu'on faisait courir qu'il était le candidat d'une coterie, en ajoutant qu'il ne voulait s'engager à l'avance pour aucune solution. Un grand nombre de citoyens du ward portent comme candidat indépendant M. H. J. Rivet, pharmacien, qui a clairement exposé ses vues. Les électeurs du ward auront à choisir deux noms sur ces trois candidats qui sont bien connus.

M. W. Bienvenu, du 6ème ward, et MM. Pierre Lanaux et Victor Olivier, du 7ème, sont des citoyens estimables et qui n'ont d'autres concurrents que les républicains. Il n'y a pas de dissidence dans le 8ème ni dans le 9ème où l'honorable Louis Wiltz est porté et où il sera indubitablement élu.

Dans le 10ème, MM. Jno Phelps et Jas McConnell, candidats réguliers, considérés comme favorables au maintien de la dette, ont pour concurrents le docteur C. H. Tebault, l'infatigable champion de l'Union des propriétaires, dont nous désirons sincèrement l'élection, et M. James Nugent qui a signé le même programme.

Nous ne connaissons pas de candidatures indépendantes dans les autres wards.

Nous référons, d'ailleurs, nos lecteurs à nos colonnes d'annonces pour les communications en annonces de candidatures qui pourraient nous parvenir.

Avez-vous jamais mangé une salade de Shadines?

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressorts, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

MEETING DES FRANCO-LOUISIANAIS À BATON-ROUGE.—Nous trouvons dans le Baton Rouge *Herald* du 15 le compte-rendu d'un meeting tenu dans cette ville le 12 par la population franco-louisianaise:

Sur motion de M. Jno. Jamstremski, M. L. Jadot a été nommé président et sur motion de M. Irène Pujol, M. Emile Droz a été choisi pour secrétaire. Le meeting a adopté, sur motion de M. I. Pujol, une résolution pour endosser la candidature du Col. Andrew S. Herron, pour le district sénatorial et celles de MM. Robert T. Young et du Cap. Léon Jamstremski, comme délégués du district représentatif.

Un comité composé de MM. J. Jamstremski, Joseph Larguier et L. Dalsheimer est allé inviter le colonel Herron à haranguer l'assemblée. Ce candidat a prononcé un éloquent discours en langue française qui a été très applaudi.

Le président a nommé membres de comités pour parcourir les wards et faire enregistrer et voter les citoyens. MM. Irène Pujol, Auguste Perron et Pierre Baron pour le 1er ward et MM. Romain Cazedessus, Jules Froment et S. Belmont pour le ward No 2.

Nous voyons avec plaisir cette manifestation qui prouve que la langue française est encore en honneur à Baton-Rouge.

LE NOUVEAU CONSUL DE FRANCE.—Une lettre particulière annonce que M. le vicomte Paul d'Abzac, nommé récemment consul de France à la Nlle-Orléans, a dû partir de Paris le 15 mars pour venir prendre possession de son poste. Il viendra par la voie de New-York.

LA CONFÉRENCE DE M. LEJEUNE.—Nous avons vivement regretté que le mauvais temps ait empêché, hier soir, beaucoup de personnes de venir entendre la conférence de M. Lejeune; mais ce n'est que partie remise pour les absents. Le succès obtenu par ce littérateur devant l'auditoire d'élite réuni à la Salle Grunewald, a été franc et complet, et c'est la meilleure réclame pour les conférences qui vont suivre.

M. Lejeune est un charmant causeur qui possède à fond son sujet et qui sème l'esprit à pleines mains dans sa causerie, le sien aussi bien que celui des auteurs dont il parle.

Il ne fait pas un discours appris d'avance, il ne récite pas une composition écrite; il cause comme on causerait dans un salon, et bien qu'il ne connaisse pas encore tous les secrets de l'art de bien dire, il réussit à intéresser parce qu'il ne dit rien qui ne soit intéressant à entendre. A la sortie, tout autour de nous, on disait, "c'est réellement charmant", ces mots résument l'impression générale et c'est le compliment le plus flatteur que nous puissions adresser au jeune conférencier.

Le sujet de la séance d'hier était le théâtre contemporain. M. Lejeune a parlé d'Alfred de Musset, d'Octave Feuillet, de Victorien Sardou et d'Emile Augier. Il nous serait impossible de donner par une analyse une idée de ce qu'il a dit de ces quatre auteurs, de leurs œuvres, de leurs personnes, pas plus que des réflexions "humoristiques", des observations pleines de finesse et des saillies semées dans sa causerie, car tout cela ne saurait s'analyser.

Les personnes qui ont entendu M. Lejeune voudront l'entendre encore; nous engageons les autres à aller à la séance de jeudi. M. Lejeune complètera ce qu'il a à dire du théâtre et parlera d'Alexandre Dumas fils.

Samedi, il consacrera sa matinée à la poésie et aux poètes.

LE STEAMER GUADELOUPE.—Le steamer de la Compagnie générale transatlantique, Guadeloupe, est arrivé hier dans notre port. Il est commandé par le capitaine Lachesnez, qui commandait en dernier lieu le St-Laurent, de la ligne de New York, et qui est un des officiers les plus populaires de la compagnie. Le capitaine Lachesnez a commandé aussi le Darien qui venait ici il y a onze ans; il compte donc dans notre ville de nombreux amis qui seront heureux de le revoir.

AUX VOTANTS DU CINQUIÈME WARD.—Nous appelons l'attention des électeurs de ce ward sur une longue communication publiée par M. N. Augustin. Nous n'avons pas à nous mêler de ce débat. C'est aux électeurs à voter pour le candidat qui représente le mieux leurs vues.

Toujours préparées; on n'a pas à les cuire, Shadines.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE.—On verra par un avis du secrétaire de cette société que pendant l'absence temporaire du docteur D'Aquin, le service médical à domicile pour la partie inférieure de la ville sera fait par le docteur F. de Roaldès.

BAL DES CAZADORES.—La compagnie des "Cazadores de Orleans", capitaine Llado, qui a fait si bonne figure dans la dernière revue, donnera demain, jour de la Saint-Joseph, un grand bal paré, masqué et militaire, dans la salle Grunewald. Nos remerciements à qui de droit pour des invitations.

VINS DE BORDEAUX.—MM. Schmidt & Ziegler, rue South Peters, Nos 49, 51, 53 et 55, ont reçu par le navire Ste-Geneviève, venant de Bordeaux, et ont à vendre une grande consignation de vins rouges et de vins blancs de Pompignac, St. Julien, Château-Dillon, marques Seignouret, Wallis et Cie, avec diverses liqueurs, Absinthe, Vermouth, Cognac, Bière de Bass, Fruits à l'eau-de-vie, Moutarde française, etc., etc.

—Lilienthal, le photographe, n'a à son emploi que des artistes de premier ordre.

Si jamais je cesse d'aimer!....Quoi?....les Shadines.

62—**Une maladie qui ruine le système**—Toute fonction est dérangée, tout nerf est détendu, tout muscle et fibre est affaibli par la fièvre. C'est, en fait, une maladie qui, si elle n'est arrêtée, brise éventuellement le système. Dans tous ses types et dans toutes ses phases, elle est dangereuse, destructive. La stupeur, le délire, les convulsions l'accompagnent souvent et causent une dissolution rapide. Mais quand elle est combattue par les "Hostetter's Stomach Bitters" elle n'a plus de soutien dans le système et tout vestige de fièvre en est extirpé. Ce spécifique bénin, fébrifuge et préventif du redoutable fléau est reconnu non seulement dans nos propres limites, mais encore dans les régions tropicales où règnent d'une manière effrayante les fièvres intermittentes et rémittentes, comme un sûr antidote contre le mal d'infection et un moyen sur lequel on peut compter pour combattre les désordres du foie, de l'estomac et des boyaux que provoquent une atmosphère viciée et une eau altérée par des miasmes corrupteurs. Tous les émigrants et voyageurs devraient toujours en avoir une provision.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dyssenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

—3—

Le taux de la mortalité dans notre pays devient terriblement alarmant, la moyenne de la vie diminuant chaque année d'une manière [illegible]

—On nous écrit de Toulon, 26 février: "Hier soir, les gendarmes établis au poste nouvellement créé du Fradet ont été grièvement insultés et frappés à coups de pierres au quartier de la Garonne.

"Ces braves militaires ont dû se défendre contre une bande de plus de quarante hommes, tous d'origine italienne, qui les menaçaient de mort. Un gendarme, auquel ces bandits avaient arraché ses aiguillettes, a tué deux des agresseurs avec son revolver.

"M. le sous-préfet, prévenu de ces graves événements, vient de partir accompagné de M. le capitaine de gendarmerie. De son côté, le parquet est allé opérer une descente sur les lieux et procéder à une enquête."

Je suis fatigué de la nourriture que je prends; j'essaierai des Shadines.

AUX ÉLECTEURS DU CINQUIÈME WARD.

Je pense qu'il est convenable et que je me dois à moi-même de mettre sous vos yeux la correspondance qui a été échangée entre les candidats réguliers du parti démocrate conservateur du cinquième ward et M. H. J. Rivet, qui s'est porté comme candidat indépendant. Dimanche, 16 du courant, M. E. J. Guéringer et moi-même nous nous sommes rendus chez M. Rivet et lui avons remis la communication suivante:

Nlle-Orléans, 16 mars 1879.

M. H. J. RIVET, en ville.

Monsieur—Nous, soussignés, candidats réguliers, pour la délégation à la Convention Constitutionnelle, choisis à l'élection primaire, tenue le 11 du courant, pour représenter le 5e district représentatif par le comité de paroisse du parti démocrate conservateur, et par le comité exécutif de l'organisation démocratique des citoyens, nous faisons appel à votre loyauté, à votre parti et à vos engagements comme gentleman.

Aujourd'hui, la presse publique et des placards ont annoncé votre candidature en opposition aux nôtres qui sont régulières.

Nous avons été grandement surpris de ce procédé, d'autant plus que vous vous étiez porté candidat vous-même avant l'élection primaire, tenue le 11 du courant, et que par le fait vous vous étiez engagé à vous soumettre au choix du peuple de notre ward.

L'élection a eu lieu sous de très favorables auspices; il n'y a pas eu de contestation sur la loyauté de l'élection; les retours ont été signés par tous les commissaires, et c'est seulement aujourd'hui—la veille de l'élection—quand les comités, représentant les éléments conservateurs de cette ville, ont endossé et promulgué nos nominations que vous vous décidez à permettre l'usage de votre nom en opposition à celui des candidats consignés.

Vous pouvez compter sur un certain nombre de votes et sur ce fait baser vos calculs pour réussir dans cette élection, mais, monsieur, êtes-vous prêt à prendre la responsabilité de diviser le vote conservateur de votre ward, et de mettre en danger le succès des candidats conservateurs; et causer par là l'élection d'un candidat républicain.

Nous ne pouvons comprendre que vous autorisiez l'usage de votre nom quand vous êtes membre du comité qui a fait les arrangements ratifiés par l'élection primaire et par les comités réunis.

Nous avons mis loyalement nos titres à la nomination dans les mains du peuple de notre ward le 11 du courant; le peuple nous a choisis et il ne vous reste rien à faire qu'à vous soumettre au choix du peuple.

Nous faisons par conséquent un nouvel appel à votre loyauté, à votre patriotisme et nous vous invitons respectueusement à retirer votre nomination.

Très respectueusement,

ERNEST J. GUÉRINGER,
J. N. AUGUSTIN.

Candidats réguliers démocratiques et conservateurs du 5e district représentatif.

Nlle-Orléans, 16 mars 1879.

Au Col. H. J. Rivet.

Cher monsieur—Le papier ci-inclus m'ayant été présenté, je me suis décidé à vous informer que ce matin, à une réunion non officielle de plusieurs membres de notre comité, votre communication publiée dans le journal de ce matin a étonné tout le monde; on a été surpris de vous voir accepter la candidature de votre ward après vous être présenté à l'élection primaire qui a eu lieu, sous vos auspices, mardi dernier. J'espère sincèrement que vous ne mettrez pas notre succès en danger mais acquiescerez à la demande de MM. Augustin et Guéringer.

Je suis, etc.

(Signé) R. B. PLEASANTS,
président du comité exécutif de l'organisation des citoyens.

Nlle-Orléans, 16 mars 1879.

Au Col. H. J. Rivet.

Cher monsieur—J'apprends avec regret que vous avez permis qu'on vous portât candidat indépendant à la convention constitutionnelle contre les candidats réguliers du parti démocrate et conservateur. J'espère sincèrement que vous reviendrez sur votre décision et acquiescerez à la demande des messieurs qui vous invitent à vous retirer.

Je suis, etc.,

(Signé) BERNARD C. SHIELDS,
Président du comité exécutif du parti démocrate et conservateur de la paroisse.

M. Rivet, ayant promis de considérer ces lettres, a refusé d'y répondre avant lundi, à onze heures, calculant qu'en tardant, autant que possible, d'y répondre, il mettait le désavantage de notre côté.

Ce matin, à onze heures, sa réponse nous est parvenue, et (ainsi que nous nous y attendions) c'était un refus de se retirer.

Dans la dite réponse, M. Rivet affecte d'ignorer les communications émanant du président du comité de paroisse du parti démocrate-conservateur, et du président du comité exécutif de l'organisation des citoyens, et il base ses raisons pour persister dans sa candidature sur une opposition qui m'est personnelle. Peu importe que M. Rivet ait renoncé à être candidat pour le district sénatorial par prudence en pour suivre les conseils de ses amis. Le fait est que M. Rivet a accepté d'être candidat à un meeting tenu à la salle du Globe, alors qu'il était entendu que le candidat recevant le plus grand nombre de votes serait le candidat du district. Il a obtenu cette majorité. Qu'il ait été mis là par ceux qui avaient intérêt à le faire, ce n'est pas mon affaire attendu que je n'étais pas présent à ce meeting et que je n'y avais pas d'intérêt, cette réunion étant celle d'une faction. M. Rivet a accepté d'être placé comme candidat du district sénatorial devant le peuple le 11 courant et comme tel n'a pas réussi. Tout ce qui lui restait à faire était d'accepter sa défaite.

Quant aux nombres de votes qu'il se vante d'avoir reçus de plus que moi, on le comprendra quand on saura que comme candidat sénatorial M. Rivet n'avait qu'un concurrent sérieux, tandis que j'avais six concurrents aussi forts que moi, qui ont tous bien couru comme l'indique le résultat de l'élection.

Quant à l'excuse de M. Rivet qu'il est candidat parce que j'ai refusé d'exprimer mes vues, je dirai que M. Rivet sait bien que les réponses aux questions qui m'ont été adressées n'ont jamais été demandées par la raison que le plan de ses partisans a été changé, et qu'ils avaient l'intention de convoquer un meeting du ward et de m'appeler devant lui. J'étais tout à fait prêt à faire face à cette demande, mais ce plan, pour des raisons qu'il est plus à même d'expliquer que moi, n'a pas été mis à exécution. En outre, en réponse à cela, j'en réfère encore à mon entrevue publiée dans le *Democrat* du 11 courant, et à ma note du 17 courant.

En conclusion, M. Rivet dit que beaucoup d'influences seront mises en jeu pour le battre.

Je n'en doute pas. Mais s'il veut dire que des influences déloyales seront employées de ma part, je repousse cette insinuation avec indignation—bien que jeune d'années j'ai la conscience que ma réputation d'honneur sans tâche et de loyauté scrupuleuse est trop bien établie pour craindre qu'une telle imputation puisse avoir quelque chance de succès.

Avec cela, je viens devant vous messieurs pour accepter loyalement et honnêtement votre approbation ou votre dénégation aux polls.

Très respectueusement,

J. N. AUGUSTIN,
Candidat régulier démocrate-conservateur pour le 5me district représentatif.

Ayant lu ce qui précède, je donne mon plein concours à toutes les assertions de M. Augustin et lui promets tout mon appui.

Respectueusement,

ERNEST GUERINGER,
Candidat régulier démocrate-conservateur pour le 5me district représentatif.
18mars—1f

Décédée, hier à huit heures du matin, à l'âge de 43 ans Mme JULIA ANGLADA, née MICHON, native de Lyon, France. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que les membres de la société Menorquina, sont respectueusement invités assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence No 18 rue Ursulines, entre Chartres et Vieille-Levée.

De la part de sa famille.

La fête de St Joseph étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St Louis, à la messe qui sera dite à 7 heures, mercredi 19 mars.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont prévenus que pendant l'absence temporaire du Dr D'AQUIN, le service médical à domicile pour la partie inférieure de la ville, se fera par le Dr F. DE ROALDÈS, No 73 rue des Remparts.

Par ordre du Président,
J. SCHWEITZER
Le Secrétaire, L. SIMON. 18mars—5f

VINS DE BORDEAUX.
En débarquement du navire Ste-Geneviève,

100 Bques VIN CASTELFRANC,
20 1/2 " POMPIGNAC,
20 1/2 " VIN BLANC.
100 Caisses VIN ST JULIEN F. S.
100 " CHATEAU [illegible]
50 Caisses ABSINTHE E. PERNOD,
124 " CERISES A L'EAU-DE-VIE.
70 " EAU DE [illegible]

—EN MAGASIN—

300 Futailles Vin de Porto, WALLIS & CO.
50 " Vin de Sherry, F. PEREZ
50 Bques [illegible] SEIGNOURET.
50 " [illegible]
100 Caisses Vermouth, MARTINI, SOLA & Co
50 " de NOILLY, PRAT & Co.
150 Futailles Eau-de-Vie, OTARD, DUPUY & Co.
300 do Bière de BASS & GUINESS STOUT
50 Caisses Liqueurs de MARIE BRIZARD.
50 " Moutarde française.
&c., &c., &c.

A vendre par
SCHMIDT & ZIEGLER,
Seuls agents de Seignouret Frères,
Nos. 49, 51, 53, 55 rue South Peters.

AU COIN ROYALE & Ste-ANNE
NEW ENGLAND GENERAL SHOE AGENCY
Réduction extraordinaire!
Chaussures! Chaussures!
STOCK IMMENSE et VARIÉ.
Pas de humbug!
Vrai bon marché!
Victoire moins facile.
Le Monde industriel dans l'arène
427 compétiteurs en ligne!!!
VERDICT UNIVERSEL
Elégance! solidité et prix impossibles.
GRANDE RÉCOMPENSE
Aux Expositions internationales
PHILADELPHIA 1876 — PARIS 1878
Chaussures! Chaussures!
Concurrence impossible.
Mères de familles!
Consultez vos intérêts,
Veillez à votre santé,
Achetez les chaussures vissées par la nouvelle patente.
Approuvées par la Commission Sanitaire internationale exigez toujours l'étampe du New England Shoe Agency.
VENEZ, VENEZ,
AU COIN ROYALE & Ste-ANNE
(AVIS.) Nous ne croyons point utile d'énumérer le nombre ou le nom des différents manufacturiers que représente l'agence, mais nous tenons à informer le public, que nos marchandises provenant directement des premiers manufacturiers des deux continents, ne sont point augmentées par des frais onéreux, et peuvent être livrées à notre clientèle à des prix variant de 15 à 25 pour cent plus bas que toute autre maison.
Nos maisons de Boston et de Philadelphie possèdant tous les avantages, que peut donner une résidence permanente dans les districts manufacturiers, le commerce de chaussure comprendra qu'il est plus avantageux de confier leurs ordres, par notre intermédiaire, à M. Angaud fils, de Boston, auquel une expérience dans le détail en cette ville lui permet, mieux qu'à qui que ce soit, de connaître les besoins du commerce.
M. H. Maitre, commis de débarquement, délivrera les marchandises sur le Landing, à l'arrivée de chaque steamer.
E. ANGAUD,
9 mars—D. Mar. J.

ETAT DE LA LOUISIANE,
ENREGISTREUR DE VOTANTS, PAROISSE D'ORLÉANS,
Bureaux coin Union et Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1879.
Aux Commissaires d'Election à tous les Polls dans la Paroisse d'Orléans.

L'INTENTION de l'Enregistreur des Votants pour la Paroisse d'Orléans est que l'élection soit loyale, et que le dépouillement se fasse loyalement et correctement.

L'importance d'une élection pour délégués à la Convention Constitutionnelle est la meilleure des raisons pour faire une pareille déclaration.

C'est le désir de l'enregistreur que toute personne qui le désirera aura la faculté d'assister au dépouillement du scrutin, et il a émis des instructions à cet effet aux commissaires de permettre à toutes personnes qui le désireraient d'assister au dépouillement du scrutin en tant qu'il sera compatible avec la conduite et la surveillance des commissaires, son intention étant qu'il soit fait justice à tous.

Mais l'ordre et la police des Polls devra être maintenu sous l'autorité des commissaires assermentés d'élection.

CHAS. CAVANAC,
Enregistreur de la Paroisse d'Orléans.
18mars—1f

PROCLAMATION.

CONFORMÉMENT à la section 29 de l'acte 101 de la session extraordinaire de 1877, il est par le présent ordonné aux cafés, saloons ou autres places où il se débitera des liqueurs enivrantes qui se trouvent à deux milles d'aucun des polls, de fermer de 7 heures du matin à 6 heures du soir, mardi, 18 mars 1879, le jour de l'élection.

CHARLES CAVANAC,
Enregistreur de la paroisse d'Orléans.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18mars—1f

Agence de Travail.
Avis aux Planteurs.
JE fournirai aux planteurs les meilleurs travailleurs de couleur pour la canne et le coton, en familles, ou isolement, hommes et femmes, en les envoyant à la Nlle Orléans, au Dépôt du chemin de fer, aux bateaux à vapeur ou sur les habitations, comme on le voudra. Les ordres devront être adressés à Mobile, Ala., No 35 St Emmanuel street. Un fort escompte sera accordé aux planteurs qui demanderont à la fois vingt (20) travailleurs ou plus.
EDWARD E. TWITTY,
18 mars—1m.—D M.J. Agent de travail.

PROFESSEUR.
M. SPATH, professeur de français, d'allemand, d'anglais, de latin, de grec et de piano. Prix modérés. S'adresser, Passage de la Bourse, No 121, au 1er. 18 mars—10f

Grenadines Noires.
Nous offrons maintenant aux acheteurs un ASSORTIMENT très complet de
GRENADINES NOIRES
BROCHÉES ET UNIES,
AUSSI
TISSUS POUR DEUIL.
D. H. HOLMES
155 rue du Canal.
16 mars— 15 rue Bourbon.

ALLEZ VOIR
—LA—
Nouvelle Machine à Coudre
DAUNTLESS.
C'est la plus facile et la plus légère à manier. La navette contient plus de fil que les autres, et est la seule qui n'ait pas de trous à enfiler. Il n'y a que l'aiguille à enfiler.
Toutes les pièces sont d'acier, et la Machine est garantie pour cinq ans.
Prix de la Dauntless, avec table à rallonge et cinq tiroirs et couvertures en noyer, y compris tous les accessoires...$35 comptant.
DEPOT des célèbres Machines DOMESTIC; Machines véritables de SINGER; WHEELER & WILSON No 8; GROVER & BAKER; HOWE et WILSON IMPROVED, à des prix très réduits.
Machines de seconde main, de $5 à $20.
V. WEHRMANN,
135, rue Royale, N. O.
23fév—3mDMJ

LE MAGASIN BLEU!
Coin Orléans et Claiborne
est en liquidation.
On y vend des souliers bien au-dessous du prix coûtant.
Allez-y le plus tôt possible.
12 mars—1 m.

COW PEAS.
COW PEAS.
Grand stock en magasin, [illegible], à vendre en lots au gré des acheteurs, au plus bas prix du marché.
J. R. KENT & CO,
26fév—3mPP 46 rue Tchoupitoulas.

TICKET DÉMOCRATE CONSERVATEUR RÉGULIER

Pour Délégués à la Convention Constitutionnelle qui doit se réunir le 21 d'Avril 1879.

Devant être voté à l'Election Générale qui sera tenue le Mardi, 18 Mars, 1879.

Premier District Sénatorial. H. P. KERNOCHAN. J. A. DeBLANC.
Second District Sénatorial. HY. CHIAPELLA. COL. G. LeGARDEUR, JR.
Troisième District Sénatorial. THOMAS J. SEMMES.
Quatrième District Sénatorial. FRANK J. BULGER.
Cinquième District Sénatorial. GUS. A. BREAUX.
Sixième District Sénatorial. J. B. EUSTIS. B. R. FORMAN.
Premier District Représentatif. FERDINAND MARKS.
Second District Représentatif. M. D. LAGAN. JOHN KENNEDY.
Troisième District Représentatif. CHAS. BYRNE. W. J. KELLY. WM. A. BELL.
Quatrième District Représentatif. COL. J. C. DENIS.
Cinquième district Représentatif. E. J. GUERINGER. J. N. AUGUSTIN.
Sixième District Représentatif. W. A. BIENVENU.
Septième District Représentatif. PIERRE LANAUX. VICTOR OLIVIER.
Huitième District Représentatif. WEBSTER LONG, SR.
Neuvième district Représentatif. LOUIS A. WILTZ. JOS. COLLINS.
Dixième District Représentatif. JNO. PHELPS. JAS. McCONNELL.
Onzième District Représentatif. JNO. CHAFFE. THOS. D. CAREY.
Douzième District Représentatif. HUGH BREEN.
Treizième District Représentatif. FRANK McGLOIN.
Quatorzième District Représentatif. Dr. S. L. HENRY.
Quinzième District Représentatif. N. GLAISER.

Par ordre du Comité de Paroisse,
BERNARD C. SHIELDS.
JAC. VOLLRATH, Secrétaire.
Endossé par le Comité Exécutif de l'Organisation Démocratique des Citoyens.
16mars— R. B. PLEASANTS, Chairman.

PROCLAMATION.
Mairie de la Nlle-Orléans, Hôtel-de-Ville, Mars — 1879.

Attendu, que l'article 248 des ordonnances et lois révisées de la ville, déclare "qu'il ne sera pas légal d'ouvrir des débits de liqueurs, cafés, estaminets, saloons de bière ou jardins de bière le jour d'élection présidentielle, d'Etat ou générale sous peine d'une amende de cent piastres;"

J'émets par la présente, ceci, une proclamation, ordonnant à tous les propriétaires de cafés ou endroits où se débitent des liqueurs enivrantes de fermer leurs établissements depuis le coucher du soleil, le MARDI, 18 Mars 1879, conformément à l'ordonnance ci-dessus.

16mars—2f I. W. PATTON, Maire.

LIEUX D'ÉLECTION.
Mairie de la Nouvelle-Orléans, Nouvelle-Orléans, 11 mars 1879.

Conformément à la section 12 de la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877, les lieux d'élection suivants sont ceux qui sont établis dans les différents *precincts* de la paroisse d'Orléans, pour l'élection qui aura lieu le MARDI, 18 mars 1879.

Donné sous ma signature et sous le sceau du bureau, à la date ci-dessus écrite.

I. W. PATTON, Maire.

PREMIER WARD.

Precinct No 1—Coin des rues St James et Tchoupitoulas. Du fleuve à la rue Tchoupitoulas, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.
Precinct No 2—Coin des rues Orange et Tchoupitoulas. De la rue Tchoupitoulas à Annunciation, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.
Precinct No 3—Coin des rues Félicité et Annunciation. De la rue Annunciation à Coliseé, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.
Precinct No 4—Coin des rues Melpomène et Prytanée. De la rue Coliseé à St Charles, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.
Precinct No 5—Coin des rues Polymnie à St Charles. De la rue St Charles à Remparts, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.
Precinct No 6—415 rue White, entre Melpomène et Terpsichore. De la rue Remparts à Claiborne, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.

DEUXIEME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues St-Joseph et Commerce. Du fleuve à la rue Tchoupitoulas, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 2—Coin des rues Poeyfarré et Tchoupitoulas. De la rue Tchoupitoulas à Constance, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 3—Coin des rues Poeyfarré et Magasin. De la rue Constance à Camp, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 4—Maison de Pompe No 18, rue Calliope. De la rue Camp à Carondelet, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 5—No 343 rue Baronne, entre Clio et Erato. De la rue Carondelet à Dryades, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 6—No 319 rue Remparts, en face de la rue Euphrosine. De la rue Dryades à Franklin, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 7—Coin des rues Locust et Erato. De la rue Franklin à Claiborne, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 8—Coin des rues Claiborne et Delord, premier toll gate. De la rue Claiborne à l'Avenue Carrollton, et de la rue Julie au Melpomène canal tailrace.

TROISIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Girod et Nouvelle-Levée. Du fleuve à la rue Nouvelle-Levée, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 2—Rue Tchoupitoulas, entre Notre Dame et Girod. De la rue Nouvelle-Levée à Magasin, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 3—Coin des rues Natchez et Camp. De la rue Magasine à St-Charles, et de la rue Canal à Julie.
Precinct No 4—Coin des rues Perdido et St-Charles. De la rue St-Charles à Baronne, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 5—Coin des rues Dryades et Poydras. De la rue Baronne à Remparts, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 6—Coin des rues Gravier et Liberté. De la rue Remparts à Liberté, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 7—Coin des rues Perdido et Heward. De la rue Liberté à Claiborne, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 8—Coin des rues Claiborne et Commune. De la rue Claiborne à Johnson, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 9—Coin des rues Commune et Galvez. De la rue Johnson à Broad, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 10—Rue Commune, entre Broad et White. De la rue Broad à Hagan Avenue, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 11—Chemin de la Métairie, en face le cimetière Greenwood. Du Hagan Avenue au vieux chemin de la Métairie, et de Canal à Julie.

QUATRIÈME WARD.

Precinct No 1—No 36 Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville. Du fleuve à la rue Bourbon, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 2—Coin des rues Bourgogne et Bienville. De la rue Bourbon à Remparts, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 3—No 211 rue de la Douane, entre les rues Basin et Franklin. De la rue des Remparts à Tremé, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 4—Coin des rues Douane et Villeré. De la rue Tremé à Claiborne, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 5—Rue Bienville, entre les rues Derbigny et Roman. De la rue Claiborne à Galvez, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 6—Rue Bienville, entre les rues Tonti et Rocheblave. De la rue Galvez à Broad, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 7—Coin des rues Bienville et Salcedo. De la rue Broad à l'avenue Hagan, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 8—Coin des rues Canal et Bernadotte. De l'avenue Hagan le long du centre de la rue du Canal au vieux chemin de la Métairie, puis le long du vieux chemin de la Métairie au Nouveau canal, puis le long du centre du Nouveau canal au Pontchartrain, puis le long du centre du canal d'Orléans, puis au vieux chemin de la Métairie, puis remontant le centre de la rue de la Métairie à la rue St-Louis, puis le long du centre de la rue St-Louis à l'avenue Hagan, puis le long du centre [illegible] Hagan au point de départ.

CINQUIEME WARD.

Precinct No 1—Rue Ste Anne, coin Chartres. Du fleuve à la rue Bourbon et de la rue St-Philippe à St-Louis.
Precinct No 2—Coin des rues Ste Anne et Remparts. De la rue Bourbon à Remparts, et de la rue St Philippe à St Louis.
Precinct No 3—186 rue Dumaine, entre St Claude et Tremé. De la rue Remparts à Tremé, et de la rue St Philippe à St Louis.
Precinct No 4—179, rue Orléans, entre Marais et Villeré. De la rue Tremé à Claiborne, et de la rue St Philippe à St Louis.
Precinct No 5—Wigwam de la rue Ste Anne, entre Roman et Prieur. De la rue Claiborne à Galvez, et de la rue St Philippe à St Louis.
Precinct No 6—Rue Ste Anne, entre Tonti et Rocheblave. De la rue Galvez au Bayou St Jean, et de la rue St Philippe et Bayou St Jean à St Louis.
Precinct No 7—Métairie Ridge en face de l'entrée du City Park. Du Bayou St Jean, le long du centre, au vieux chemin de la Métairie; puis le long du centre du vieux chemin de la Métairie au canal d'Orléans; puis, descendant le centre du canal d'Orléans au Pontchartrain; puis, le long du lac au Bayou St Jean; puis, le long du Bayou St Jean à la rue St Louis au point de départ.

SIXIÈME WARD.

Precinct No. 1—Rue Hôpital, coin Vieille Levée. Du fleuve à la rue Royale, et de la rue Esplanade à St-Philippe.
Precinct No. 2—Rue Quartier, coin Royale. De la rue Royale à Rempart, et de la rue Esplanade à St-Philippe.
Precinct No. 3—Chemin du Bayou, coin Villeré. De la rue Rempart à Claiborne, et de la rue Esplanade à St-Philippe.
Precinct No. 4—Chemin du Bayou, coin Claiborne. De la rue Claiborne à Galvez, et de la rue Esplanade à St-Philippe.
Precinct No. 5—Coin des rues Ursulines et Dorgenois. De la rue Galvez au Bayou St-Jean, et de la rue Esplanade à St-Philippe.

SEPTIÈME WARD.

Precinct No. 1—No 309 rue Victoire, près Dauphine. Du fleuve à la rue Dauphine, et des Champs Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No. 2—Coin des rues Craps et Kerlerec. De la rue Dauphine à Rempart, et des Champs Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No. 3—Coin des rues Française et Rempart. De la rue Rempart à Marais, et des Champs Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No. 4—Coin des rues Bagatelle et Marais. De la rue Marais à Claiborne, et des Champs Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No. 5—Coin des rues Lapeyrouse et Claiborne. De la rue Claiborne à Galvez, et des Champs Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No. 6—Coin des rues Laharpe et Tonti. De la rue Galvez et Célestine à Broad et le Canal Marigny, et des Champs Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No 7—Coin Laharpe et le Chemin de Gentilly. De Broad au Bayou St. Jean et du canal Marigny à la rue Esplanade.
Precinct No 8—Coin Français et Chemin de Gentilly. Du canal Marigny au Lac et des Champs-Elysées à la rue Bayou St. Jean.

HUITIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Dauphine et Poète. Du fleuve à la rue Dauphine, et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.
Precinct No 2—[illegible]. De la rue Dauphine à St. Claude, et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.
Precinct No 3—Coin Girod et avenue Washington. De la rue St. Claude à Claiborne, et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.
Precinct No 4—Rue Marigny, entre Derbigny et Roman. De Claiborne à la Promenade Floride et de l'avenue Lafayette aux Champs Elysées.
Precinct No 5—Milneburg (vieux Lac). De la Promenade Floride au Lac, et de l'avenue du Poète aux Champs-Elysées.

NEUVIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Peters et Press. Du fleuve à la rue Dauphine et de l'Avenue Lafayette à la rue Pologne.
Precinct No 2—Coin de l'Avenue Jourdan et de la rue Dauphine. Du fleuve à la rue Dauphine et de la rue Pologne à la ligne d'en bas, Casernes des Etats-Unis.
Precinct No 3—Coin des rues Louisa et Craps. De la rue Dauphine à St. Claude et de l'Avenue Lafayette à la rue Pologne.
Precinct No 4—Coin des rues Lizardi et Dauphine. De la rue Dauphine à St. Claude et de la rue Pologne à la ligne d'en bas, Casernes des Etats-Unis.
Precinct No 5—Rue Urquhart, entre Port et St. Ferdinand. De la rue St. Claude à la Promenade Floride et de l'Avenue Lafayette à la rue Pologne.
Precinct No 6—Coin des rues Mathilde et St. Claude. De la rue St. Claude à la Promenade Floride et de la rue Pologne à la ligne d'en bas, Casernes des Etats-Unis.
Precinct No 7—Maison d'école de Gentilly, Chemin de Gentilly. De la Promenade Floride, le long du canal de l'Avenue du Peuple au Lac Pontchartrain et de là le long du Lac Pontchartrain aux Rigolets et le long des Rigolets au Lac Borgne et de là le long du Lac Borgne au Bayou Bienvenu, et de là le long du Bayou Bienvenu à la Promenade Floride.

DIXIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Nouvelle-Levée et Seraparu. Du fleuve à la rue Rousseau, et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 2—Rue Rousseau, entre Philip et Jackson. De la rue Rousseau à Chippewa et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 3—Coin des rues Joséphine et Chippewa. De la rue Chippewa à Laurel, et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 4—Coin des rues Joséphine et Laurel. De la rue Laurel à Magasin, et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 5—Coin des rues Joséphine et Chesnut. De la rue Magasine à Chesnut, et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 6—Rue Prytanée, entre St André et Joséphine. De la rue Chesnut à St-Charles, et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 7—Coin des rues Joséphine et Carondelet. De la rue St-Charles à Dryades et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 8—Rue Dryades entre Joséphine et Jackson. De la rue Dryades à Franklin et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 9—Coin des rues Howard et Joséphine. De la rue Franklin au canal Melpomène, et du Chemin Félicité à la rue Première.

ONZIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Neuvième et Tchoupitoulas. Du fleuve à la rue St-Thomas, et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 2—Coin des rues Sixième et Chippewa. De la rue St-Thomas à Annunciation, et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 3—Coin des rues Washington et Constance. De la rue Annunciation à Constance et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 4—Coin des rues Sixième et Magasine. De la rue Constance à Camp, et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 5—Coin des rues Huitième et Chesnut. De la rue Camp à Prytanée, et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 6—Coin des rues Prytanée et Washington. De la rue Prytanée à Baronne, et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 7—Rue Dryades, près Seconde. De la rue Baronne à Howard (anciennement St-George), et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 8—Coin des rues Magnolia et Washington. De la rue Howard au Melpomène tail race, et de la rue Première à Toledano.

DOUZIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Austerlitz et Tchoupitoulas. Du fleuve à la rue Laurel, et de la rue Toledano à l'avenue Napoléon.
Precinct No 2—Coin des rues Milan et Magasine. De la rue Laurel à Magasine, et de la rue Toledano à l'avenue Napoléon.
Precinct No 3—Magasine, entre les rues Peniston et Amelia. De Magasine à la rue St-Charles, et de Toledano à l'avenue Napoléon.
Precinct No 4—Coin St-Charles et l'avenue Louisiane. De la rue St-Charles à Broad, et de Toledano à l'avenue Napoléon.

TREIZIÈME WARD.

Precinct No 1—Rue Tchoupitoulas, entre les rues Valence et Bordeaux. Du fleuve à la rue Laurel, et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.
Precinct No 2—Rue Magasine, entre les rues Jena et Cadix, côté du fleuve. De la rue Laurel à Magasine, et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.
Precinct No 3—Rue Magasine, entre les rues Bordeaux et Lyons. De la rue Magasine à St-Charles et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.
Precinct No 4—Près de l'embouchure des rues Cadix et Apollo. De la rue St-Charles à Broad et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.

QUATORZIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin de l'avenue Nashville et de la rue Jersey. Du fleuve à la rue St. Charles et de l'avenue Peters à la rue Lowerline.
Precinct No 2—Rue Etat, près St. Patrick. De la rue St. Charles au Melpomène tailrace, et du Lowerline à la ligne de l'avenue Peters, Broad et Melpomène tailrace.

QUINZIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Patterson et Verret. Du fleuve à la rue Verret, et du fleuve à la rue Market.
Precinct No 2—Morgan, troisième maison de la rue Blaire. De la rue Verret à l'avenue Verret et du fleuve à Market.
Precinct No 3—Coin des rues Franklin et Jackson. De la rue Market à la ligne de limite entre les paroisses d'Orléans et Jefferson, et du fleuve à l'avenue Verret.
Precinct No 4—Au canal Verret. De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier, et du fleuve à la ligne de parcelles.
Precinct No 5—A Tunisburg. De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de séparation de la propriété de Mme E. Lewis et des religieuses Ursulines.
Precinct No 6—[illegible] Cut Off. De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et des religieuses Ursulines à la ligne de limite des paroisses Orléans et Plaquemines et du fleuve à la ligne de limite des paroisses Orléans et Jefferson.

SEIZIÈME WARD.

Precinct No. 1—Rue Short, coin Levée. Du fleuve à la rue St-Charles, et de la rue Lowerline à l'Avenue Carrollton.
Precinct No. 2—[illegible]. De la rue St-Charles au Melpomène tail race, et de la rue Lowerline à l'avenue Carrollton.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Precinct No. 1—Salle du Star Hook & Ladder Co., rue Madison, entre Hampton et Seconde. Du fleuve à la rue Cinquième, et de l'avenue Carrollton à la rue Upperline.
Precinct No. 2—Coin des rues Madison et Jeannette. De la rue Cinquième à Onzième, et de l'avenue Carrollton à la rue Upperline.
Precinct No. 3—Au Major Hoyt's, "New Lake End." Borné par les rues Onzième, Upperline, et du canal Upperline au lac, du Nouveau Canal et de là à l'avenue Carrollton. 16 mars—2f.

Marchandises de Printemps.
A. GEIGER
33......RUE DE CHARTRES......33
Marchand de Drap fins, Casimirs et Etoffes pour tailleurs.
AYANT reçu tout mon stock de marchandises étrangères et américaines pour vêtements d'hommes et d'enfants, j'invite le public à venir les examiner et à prendre connaissance de mes prix. Je suis heureux de pouvoir dire que je suis en mesure de [illegible] prix. [illegible] 1m. PP.

[illegible] M[illegible] et SAUBERT, accoucheuses [illegible] de la Nouvelle-Orléans, annoncent au public et aux Dames de leur clientèle en particulier, qu'elles [illegible] MERCREDIS [illegible]
11 mars—3m. Mar. J. D.

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
424....RUE ST-CLAUDE....424
Entre St-Antoine et Bagatelle.
Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 300,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus.
28 janv—1an—D.M.J.

Demande d'emploi.
UN français âgé de 28 ans, pouvant donner de bonnes recommandations, demande à s'employer, soit en ville, soit à la campagne, soit comme aide dans un magasin, soit comme assistant dans une école. Il se contenterait d'un salaire très modéré. S'adresser à A. H. au bureau de l'Abeille.
12 mars—6 t

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table [illegible]

ENCORE
UNE VICTOIRE!
Grand prix d'honneur
DÉCERNÉ À
L'ETOILE ROUGE
À
l'Exposition de 1879.
OPINIONS DE LA PRESSE.
L'exposition qu'a fait M. Durieu, le propriétaire de l'Etoile Rouge, surpasse en variété tout ce qui a été fait à l'Exposition de Paris ou à celle de Philadelphie.
DEMOCRAT du 26 février.
Jamais vit-on une plus belle variété de chaussures, dans l'Exposition qui a lieu en ce moment à la Nouvelle-Orléans, où l'immense étalage de l'Etoile Rouge fait l'admiration de tous.
CHICAGO JOURNAL.
Nous apprenons avec plaisir que les juges ont décerné le Ruban Bleu à M. Durieu.
L'ABEILLE.
L'Etoile Rouge fait un splendide étalage dans le département C.
N. O. DEMOCRAT.
M. Durieu, le propriétaire de l'Etoile Rouge, mérite les louanges de la presse pour son activité et son énergie. Le splendide étalage qu'il fait à l'Exposition prouve son bon goût et nous devons hardiment que, si tous les commerçants de la Nouvelle-Orléans déployaient la même activité que lui le commerce y serait plus prospère.
CINCINNATI COURIER.
Pour une complète description des articles contenus dans toutes les vitrines de l'ETOILE ROUGE durant la dernière Exposition, nous référons les lecteurs au Democrat du 26 Février 1879.
NOUVELLES CHAUSSURES!
NOUVELLES CHAUSSURES!
Arrivant par steamers et par chemin de fer.
BOTTINES boutons, pour bébés.
" " antiques.
" blancs " bébés.
" dorées
" " enfants.
" en chevreau français pour dames.
" en Tampico
" à Box-toe
" cloquées
PANTOUFLES AIMÉE (bleues) (roses) (blanches) (bronzées)
" Chevreau, devants unis.
" " travaillés.
Basses à Box-toe.
" avec boucles.
Grande variété de Pantoufles de toutes couleurs, pour Bals et Soirées.
NOUVELLES CHAUSSURES POUR MESSIEURS.
OXFORD tiss en veau.
ESCARPINS en marquin.
BRODEQUINS cousus, veau français, " américain } Articles à $4 00 la paire.
BOTTINES basses " à box-toe
BOTTES " chevreau frappé imitation panier hauts en couleur.
BOTTINES à vis à $3 50 la paire.
" unies en veau, à Box-toe.
New-York walkers.
BRODEQUINS en veau [illegible] chevillés.
$1 50! $1 50
La paire, seulement,
Pour une bonne bottine de travail.
BOTTINES pour garçon à $1 00, $1 25 et $1 50 la paire.
Notre assortiment de BALMORALS comme pour garçons est ce qu'il y a de mieux fait, chaque paire est garantie sous tous les rapports.
Nouveaux arrangements.
Les dames seront charmées d'apprendre que grâce à nos nouveaux arrangements nous aurons bientôt de [illegible] la plus belle botte en chevreau Talon Louis XV. qui se soit encore vendue à la Nouvelle-Orléans.
L'arrivée de cette nouvelle chaussure sera annoncée spécialement.
Nos amis de la campagne sont prévenus que leurs ordres seront fidèlement exécutés.
Nous envoyons des CATALOGUES PRIX-COURANTS dans toutes les parties du pays.
Tous les chars allant rue du Canal vous déposent à une rue de l'ETOILE ROUGE.
Tout le monde va à L'ETOILE ROUGE Parce qu'on y vend toujours du bon.
Le Magasin à la mode c'est L'ETOILE ROUGE.
Tout le monde va à L'ETOILE ROUGE Parce qu'on y vend toujours du bon.
Toutes les communications doivent être adressées à
ARTHUR DURIEU,
Propriétaire de l'Etoile Rouge,
Coin DOUANE et BOURBON,
NOUVELLE-ORLEANS.
1er mars— Lnc.

F. LIMONGY,
COIN ROYALE ET ST-LOUIS.
Vient de recevoir un fort envoi de Vin de la Californie, sans aucune acidité.
VIN ROUGE à 70 cts le gallon,
" BLANC à 75 cts
Et au plus bas prix par barriques.
16mars—2f

BUREAU DE BILLETS DE CHEMINS DE FER DE
BARNETT,
Au No 148 de la rue de la Commune—En face l'Hôtel St Charles.
BILLETS ACHETÉS, VENDUS ET ECHANGÉS.
14mars—ou 1er sept—DMarJ

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL 126,
A MAINTENANT en magasin un grand assortiment de
LINGERIE FRANÇAISE,
consistant en
Chemises en Percale Brodées à $9 la douzaine et au-dessus.
Chemises en Percale Françaises, Brodées de dentelles Valenciennes et Torchon.
CHEMISES DE TOILE BRODÉES
—ET—
Peignoirs et Camisoles Brodées de DENTELLES qu'il offre à de très bas prix.
9 mars—

V. MERLE.
Marchand-Tailleur.
Prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir les dernières nouveautés de marchandises françaises et anglaises les plus légères qu'il n'aient jamais été importées, qu'il vendra à des prix excessivement réduits. Tout sera confectionné au dernier genre des modes de Paris, Londres et New York. Le travail sera exécuté par des ouvriers de première classe. Un Set après la Bourse du Coton, 222 rue Gravier. 15 mars—1mPP

RESTAURANT BOUDRO.
LAC PONTCHARTRAIN.
Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.
Rien ne sera épargné pour donner tout le confort possible aux visiteurs des bords du lac qui patroniseront la maison. Pour commande de dîners, s'adresser au restaurant de LEON, 23 rue St Charles. Prix modérés.
ALEX HAUSSE & Cie, Propriétaires.
16 mars—1m

Avis aux expéditeurs de fret au Tèche et à Vermillion.—Le fret de la Nouvelle-Orléans pour le Tèche sera pris jusqu'à nouvel avis à 50 pour cent au-dessous des taux établis, à l'exception des machines, du bois, des briques, des perches pour cercles et autres articles de tonnellerie, lesquels seront transportés à 33 1/3 pour cent au-dessous des taux établis.
Le fret du Bayou Vermillion sera pris à des taux spéciaux.
Les passagers pour le Tèche trouveront à Morgan City des bateaux pour leur destination, tous les jours excepté le dimanche.
FRANK LINE STEAMERS.

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Encoignure Dumaine et Claiborne.
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, patentée le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. Mesure garantie.
Bois de pin $5, cypre $5.50, chêne $5.50, frêne $6. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais.
8 février

A VENDRE.
UN MAGASIN situé dans la paroisse Ascension, à 1 1/2 mille du village de Napoléonville.
Pour plus amples informations s'adresser par lettre à
A. JUGE, Assomption P. O.
Ou chez GLAUDOT & LEVY, 114 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.
15 mars—6f

POUR AVOIR ABSOLUMENT
LES MEILLEURES
PHOTOGRAPHIES
Retouchées et à couleur fixe,
ALLEZ CHEZ
Lilienthal
121 — Rue du Canal — 121
8mars—3m

RAPPELEZ-VOUS, TOUS,
QUE POUR
Les toux, les rhumes
Et toutes les affections de la POITRINE ou des POUMONS, il n'y a pas de meilleur remède que cette ancienne et célèbre préparation si favorablement connue du public sous le nom
SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE DUCONGÉ.
ESSAYEZ-EN.
A vendre par A. CARROUCHÉ, agent pour la Louisiane, rue de Chartres 39.
Aussi par tous les droguistes.
25 fév—1m

MEDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS
qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant, et un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitter est spécialement propre à l'usage des familles.
Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison Graf & Cie, pour la vente de la célèbre bière
AURORA LAGER BEER,
en barils et en bouteilles.
No. 26 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

Le nouveau remède de la Louisiane.
Le plus grand sirop de [illegible] pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorrhagie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la consomption [illegible] C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par toutes les sommités de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE [illegible] est le meilleur produit de [illegible] un fortifiant, [illegible] C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et le dernier épidémie a démontré [illegible] Vendu par tous les principaux [illegible] No 106, rue du Camp.
1er déc—2m. PP.

Le Dr A. CAPDEVIELLE
A OUVERT un bureau de consultation au No. 28, rue St-Philippe, encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 3 heures.
Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—

ALLSOPP'S
INDIA PALE ALE.
Mis en bouteille par E. & J. BURKE, Dublin, Liverpool, Londres et célèbre dans le monde entier.
A VENDRE PAR
PAUL GELPI & BRO.,
16 fév—1m—PP.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 17 mars—CLASSE No 64.
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
9	47	25	73	22	12	60	8	21	18	35	56	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature.
Ce 17 mars 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILIE,
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tout temps, dans toutes nos succursales.

MATELAS
A Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ
BONAHOE
Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.
44......RUE DE CHARTRES......44
Près Douane.
Venez les voir.
J. J. DONAHOE.
1er [illegible] 13 nov—DMaJe

A vendre ou à louer.
La maison bien connue, le "Lake Park House", située à l'extrémité du Nouveau Lac, comprenant les dépendances, hangars, jardins et lots pour bâtir, aussi toutes les installations complètes, nécessaires à un restaurant de première classe, et café. A vendre ou à louer à des conditions libérales. Des propositions cachetées seront reçues par
JOHN FRANK,
13 mars—7f 142 rue Poydras.

A VENDRE,
En lots au gré des acheteurs, les célèbres GRAINES DE COTON Champlin Peeler,
CHAMPLIN PEELER COTTON SEED.
LEHMAN ABRAHAM & CO.
16 mars—8

FABRIQUE
—DE—
BOUCHONS
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
CIRCULAIRE.
Nous avons vendu aujourd'hui à la FABRIQUE DE BOUCHONS DE LA NOUVELLE-ORLEANS, tout le stock de BOUCHONS de notre succursale à la Nouvelle-Orléans, ainsi que notre clientèle. Nous remercions de leur généreux appui ceux qui nous ont accordé leur patronage et nous en sollicitons la continuation pour nos successeurs.
WILLIAM KING & CO.
A propos de la circulaire ci-dessus, nous croyons devoir informer le commerce que notre fabrique à vapeur nous assure de très grandes facilités pour CONFECTIONNER DES BOUCHONS à bref délai, et que notre stock de BOUCHONS nous permet d'exécuter promptement toutes les commandes qui nous sont faites.
New Orleans Cork Manufactory.
41......RUE ROYALE......41
16 fév—3mPP

ARTICLES DE TAPISSERIES.
A. Brousseau & Son.
17......CHARTRES......17
Vendent leur vaste stock de
Rideaux en crin.
Rideaux à [illegible]
[illegible]
Tapis,
Toiles cirées,
Nattes en coco et en paille,
Stores,
Etoffes à rideaux.
Vendus à des prix plus réduits qu'ils ne l'ont jamais été à la Nouvelle Orléans.
Venez voir notre assortiment.
16 fév—

VINS FINS
Seignouret Frères,
SEIGNOURET FRÈRES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX
Continuellement
Importés depuis 40 ans:
CHATEAU DILLON,
GRAND VIN HT. BRION,
CHATEAU TALBOT,
CHATEAU YQUEM,
HT. SAUTERNES.
CHAMPAGNES!
DRY VERZENAY
EXTRA DRY.

Seuls Agents à la Nlle-Orléans,
Schmidt & Ziegler
49, 51, 53, 55 RUE PETERS.